

ARRETE DU MAIRE
Portant le choix d'une entreprise

Le Maire de Thue et Mue ;
Vu le code de la commande publique
Vu la délibération n° 2020/49 du conseil municipal du 27 mai 2020 donnant délégation au Maire,

En raison de la création d'un nouveau massif, l'achat d'arbres et d'arbustes est nécessaire ;

Considérant la proposition de l'entreprise PEPINIERES D'EVRECY ;

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

L'entreprise PEPINIERES D'EVRECY est retenue pour assurer la fourniture d'arbres et d'arbustes au prix TTC de 1 204,65 euros.

Fait à THUE ET MUE, le 4 avril 2024

Le maire,
Michel LAFONT

